

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-Le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> REÇU A LA SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES-SOUS-LE-VENT 21 NOV. 2012 2995 </div>	
DE		
COMMUNES HAVA'I		

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE
N° 37/CCH/12 du 20 novembre 2012

Portant modification de la délibération n°24/12 du 09 mai 2012 portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 20 novembre 2012 à 14 heures, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 76/12 du 15 novembre 2012,

Sous la présidence de Monsieur MOUTAME Thomas, président,

Avec Madame VAIRAAE Epse TAEAE Micheline, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

10 membres du conseil communautaire étant en exercice,

06 membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote,

02 membre absent au moment du vote et ayant donné pouvoir :

- Madame TAUMI Raita donne procuration à Monsieur TEORE Linberg ;
- Madame TAEA Jeannette donne procuration à Monsieur BROTHERSON Emile ;

02 membre absent pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir,

Indication sur le résultat du vote :

Présent(s) : 06

Votant(s) : 08 (dont 02 procurations)

Abstention(s) : 02

Exprimé(s) : 08

Vote(s) pour : 08

Vote(s) contre : 00

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie

Délibération communautaire n°37/CCH/12 du 20 novembre 2012

Portant modification de la délibération n°24/12 du 09 mai 2012 portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées

française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, et notamment ses articles L.2123-20 et L.5211-12 ;

Vu le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions statutaires applicables aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs relevant des communes de la Polynésie française ;

Vu la délibération 24/12 du 09 mai 2012 portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées ;

Considérant le manque de personnel habilité à conduire les engins du service des ordures ménagères ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'intitulé de la fonction du poste budgétaire n°SCT3 ouvert par délibération n°24/12 du 9 mai 2012 est modifié par « Conducteur d'engin ».

Article 2 : Le reste demeure sans changement.

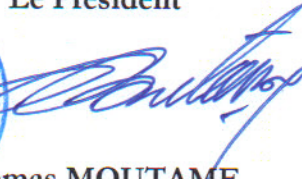
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.


Fait et délibéré le 20 novembre 2012.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président



Thomas MOUTAME



Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire après envoi au

contrôle de
légalité le : 21/11/2012

Et publication ou notification
du : 22/11/2012

Le Président



Thomas MOUTAME





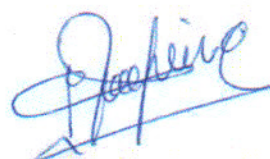

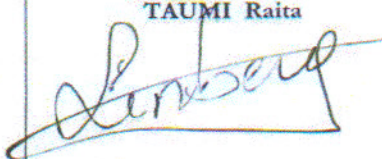


Délibération communautaire n°37/CCH/12 du 20 novembre 2012

Portant modification de la délibération n°24/12 du 09 mai 2012 portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées

Délibération communautaire n° 37/CCH/12 du 20 novembre 2012

Portant modification de la délibération n°24/12 du 09 mai 2012 portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées.

Ont participé à l'élection :

<p align="center">1^{er} Vice-président TETUANUI Cyril</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">2^{ème} Vice-président VAIRAAE épouse TAEAE Micheline</p>  <p align="center">P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">3^{ème} Vice-président ROOPINIA Myron</p>  <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
Observations	Observations	Observations
<p align="center">Délégué titulaire TEFAATAU Teddy</p> <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire TERIIHANUI Hiomai</p>  <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire TAUMI Raita</p>  <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
Observations	Observations	Observations <i>Procuration à TEORE Linberg</i>
<p align="center">Délégué titulaire TEIHOTAATA Teriipaia</p>  <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire Moïse EBB</p> <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p align="center">Délégué titulaire TAEA Jeannette</p>  <p align="center">P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
Observations	Observations	Observations <i>Procuration à BROTHERSON Emile</i>

P = Pour

C = Contre

A = Abstention

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-Le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		

REÇU A LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT
DATE
15 MAI 2012

DELIBERATION

N° 24/12 du 09 mai 2012

Portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 09 mai 2012 à 09 heures, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n°20/12 du 03 mai 2012,

Sous la présidence de Monsieur TETUANUI Cyril, 1^{er} Vice-président,

Avec Monsieur ROOPINIA Myron, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

10 membres du conseil communautaire étant en exercice,

08 membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote,

01 membre absent au moment du vote et ayant donné pouvoir: Monsieur EBB Moïse procuration à Monsieur BROTHERSON Emile,

01 membre absent pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir,

Indication sur le résultat du vote :

Présent(s) : 08

Votant(s) : 09 (dont 1 procuration)

Abstention(s) : 00

Exprimé(s) : 09

Vote(s) pour : 09

Vote(s) contre : 00

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Délibération n°24/12 du 09 mai 2012

Portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées

- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, et notamment ses articles L.2123-20 et L.5211-12 ;
- Vu le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions statutaires applicables aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs relevant des communes de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° HC/1712/SA ISLV du 30 décembre 2011 portant création de la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu la délibération 16/12 du 12 avril 2012 portant adoption du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2012 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes de Hava'i ;

DECIDE

Article 1^{er} : Le conseil communautaire autorise la création de six postes budgétaires au tableau des effectifs de la Communauté de communes Hava'i, comme suit :

Service	Fonction	Numéro de poste budgétaire	Salaire brut de base (en F FCP)	Salaire brut avec la prime de salissure (en F CFP)
Service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées	Eboueur	SCT1	150 000	150 000
	Eboueur	SCT2	150 000	150 000
	Eboueur	SCT3	150 000	150 000
	Conducteur d'engin	SCT4	225 297	241 796
	Eboueur	SCT5	196 637	212 072
	Eboueur	SCT6	158 545	173 076

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 09 mai 2012

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le 1^{er} Vice-président

Cyril TETUANUI

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire après envoi au
contrôle de

légalité le : 15 mai 2012

Et publication ou notification



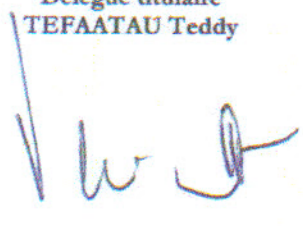
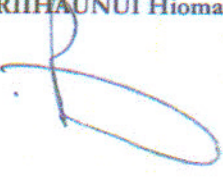




du : 18 mai 2012

Le 1^{er} Vice-président

Cyril TETUANUI

Délibération n° 24/12 du 09 mai 2012 portant ouverture de 6 postes budgétaires pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées.

Ont participé à l'élection :

<p>1^{er} Vice-président TETUANUI Cyril</p> <p>P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>2^{ème} Vice-président VAIRAAE épouse TAEAE Micheline</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>3^{ème} Vice-président ROOPINIA Myron</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations</p>	<p>Observations</p>
<p>Délégué titulaire TEFAATAU Teddy</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TERIIHAUNUI Hiomai</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TAUMI Raita</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations</p>	<p>Observations</p>
<p>Délégué titulaire TEIHOTAATA Teriipata</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire Moïse EBB</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TAEA Jeannette</p>  <p>X <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations procurator d Emile BROTHÉRON</p>	<p>Observations</p>

P = Pour

C = Contre

A = Abstention